

Abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Des inquiétudes légitimes

Rouyn-Noranda, le 16 mai 2014 – « Rapatrier à Québec des mandats qui sont actuellement exécutés en région ne présage rien de bon quant à la qualité des services rendus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport », indique le président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, M. Jean-Maurice Matte.

Réagissant à l'annonce de l'abolition des directions régionales de ce ministère et à la mise en disponibilité du personnel en place, M. Matte considère que l'équipe de l'Abitibi-Témiscamingue constitue un partenaire actif. « Ces gens collaborent avec de nombreux partenaires de la région, non seulement en éducation, mais également dans la lutte à la pauvreté, à l'itinérance et à l'exclusion sociale », rappelle-t-il. La Conférence régionale est donc inquiète. Comment ce ministère tiendra-t-il compte des réalités propres à chaque région? Les directions centrales absorberont-elles ces mandats additionnels à même leurs ressources? Devront-elles faire des embauches additionnelles pour les assumer? Les services qui étaient rendus par les directions régionales seront-ils abolis ou encore transférés aux commissions scolaires? Si oui, ces dernières seront-elles mieux outillées?

« Nos inquiétudes sont légitimes. Il y a de nombreux exemples où les compressions ont entraîné des centralisations et des diminutions des services dans les régions du Québec », précise M. Matte. Les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale seront donc vigilants quant aux réorganisations à venir, notamment dans les ministères voués au développement économique et à la gestion des ressources naturelles et dans le domaine de la santé.

Déjà, plusieurs ministères et organismes n'ont plus d'« antennes » régionales. Selon M. Matte, il est plus difficile de travailler avec ceux-ci puisqu'ils sont moins au courant des réalités des différentes régions. Il note également le fait que les personnes en poste ont souvent la responsabilité de plusieurs régions à la fois. « Nous n'avons pas l'intention de laisser aller les choses sans bouger. Les compressions ne doivent pas se faire au détriment des régions et le gouvernement doit envisager une formule de régionalisation. La capacité du gouvernement d'être branché sur les besoins des personnes et des organisations évoluant dans les régions du Québec constitue à nos yeux un enjeu majeur. L'application de mesures uniformes à partir d'unités centrales et la centralisation des services ne sont certainement pas une solution et ne contribueront pas à améliorer la capacité du Québec et de ses régions à poursuivre leur développement », conclut-il.

-30-

Source : Lili Germain, agente de communication
819 762-0774, poste 109
819 290-3926

